

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

Les membres du Conseil d'administration de la crèche municipale de CARGESE, régulièrement convoqués le trois décembre deux mille vingt, sont réunis, l'an deux mille vingt, le dix décembre, à dix-sept heures trente, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi.

Membres : 4

N°2020/06

MEMBRES PRÉSENTS	
NEGRONI Vannina	POGGI Dominique
FRIMIGACCI Lucie	
MEMBRES ABSENTS	
LECA Ornella	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
FRIMIGACCI Lucie	

OBJET : Attribution d'une délégation liée à la passation des marchés à la Présidente.

Conformément aux statuts de la crèche, la Présidente du Conseil d'administration expose à l'Assemblée délibérante qu'afin de fluidifier la gestion de l'établissement, le Conseil peut lui donner délégation, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La Présidente précise que le Conseil conserve toutefois la possibilité de mettre fin à tout moment à cette délégation, mais aussi qu'elle se doit de rendre compte de l'exercice de l'attribution ainsi déléguée à l'occasion de chaque séance du Conseil qui suit la prise d'un acte découlant de l'exercice de la délégation.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de déléguer l'attribution précitée à la Présidente du Conseil d'administration, dans les conditions définies ci-dessus et dit que la Présidente doit rendre compte de l'exercice de cette délégation auprès du Conseil d'administration ;

PREND ACTE du fait que cette délégation est toujours révocable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 3.

La Présidente du Conseil d'administration,
Vannina NEGRONI

